

Objet : Tarifs du CERREC

1- Exposé des motifs

Le CERREC propose des prestations dont les tarifs doivent être validés par le conseil d'administration.

La principale modification consiste à intégrer l'inflation constatée depuis la dernière version (2014) du tarif des prestations CERREC (+3.7% série INSEE IPCH).

Les tarifs surlignés en rouge ont été réactualisés pour tenir compte de l'augmentation du prix des consommables et/ou des réactifs utilisés.

Pour la tarification des examens sérologiques, le choix de s'aligner sur les tarifs du LVD69 a été fait, afin de ne pas introduire de distorsion au sein de l'établissement.

Les tarifs surlignés en vert sont nouveaux (nouvelles prestations intégrant les expertises acquises au sein du CRB avec les équipements de l'investissement d'avenir).


Enfin, il est proposé aux membres du CA de valider le principe de facturer des frais de « reconstitution d'un dossier tombé en abandon » afin de tenir compte du temps passé à reprendre l'historique des dossiers que les clients indécis ont choisi de laisser sans suite jusqu'au moment où ils demandent à utiliser des échantillons dont le CERREC a assuré la conservation aux seuls frais de l'établissement. Cette situation nécessite que l'on reprenne l'inventaire physique complet des échantillons qui constituent le dossier, ce qui représente un minimum d'une heure de travail par dossier à laquelle s'ajoutent environ 20 minutes par échantillon. Le tarif proposé est indexé sur le taux horaire (hors spécialisation).

2- Visas

3- Délibération

Le Conseil d'Administration approuve les nouveaux tarifs du CERREC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/07/2018

4 Résultat du vote		Vote à la délibération	
Présents	: 15	Votants	: 27
Quorum	: 16	Pour	: 27
Pouvoirs	: 12	Contre	: 0
Absents	: 5	Abstentions	: 0
La Directrice Générale de VetAgro Sup		Le Président du CA de VetAgro Sup	
Emmanuelle SOUBEYRAN 		Jean Yves PARISOT 